

**Commune DU DORAT**  
**Haute Vienne**

**LOCATION DE LOCAUX AU CENTRE ARTEMIS**

La Commune du Dorat propose à la location au Centre Artémis situé place de la Collégiale des locaux de 15 m<sup>2</sup> à 22 m<sup>2</sup> dans son espace « Hôtel d'entreprises » pour l'exercice d'activités tertiaires aux conditions suivantes :

**Tarif général :**

- 5,77 € HT le m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> septembre 2015. TVA à 20 %
- révision annuelle selon l'indice du coût de la construction en vigueur
- charges par provision mensuelle : 3,25 € le m<sup>2</sup>. Régularisation au 1<sup>er</sup> septembre selon facturation

**Tarif créateur d'entreprise :**

- 15 % du tarif général en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N sur les 6 premiers mois
- 25 % du tarif général en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N sur les 6 mois suivants
- 50 % du tarif général en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N sur les 6 mois suivants
- 75 % du tarif général en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N sur les 6 mois suivants
- 100 % du tarif général en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N à compter du 1<sup>er</sup> mois de la 3<sup>ème</sup> année
- revalorisé annuellement selon l'indice du coût de la construction
- charges par provision mensuelle : 3,25 € le m<sup>2</sup>. Régularisation au 1<sup>er</sup> septembre selon facturation

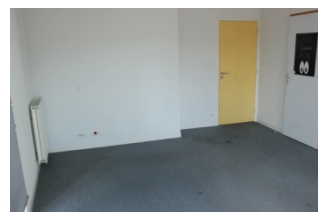
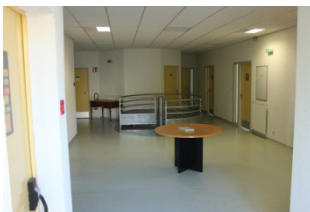
**En sus :**

- redevance des ordures ménagères
- montant d'établissement du bail

## Plan géo-portail



## Locaux du Centre Artémis



## **PRESENTATION DE LA COMMUNE DU DORAT**

La Commune du Dorat compte au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 1 799 habitants (source INSEE) et se situe dans le nord du département, sur un bassin de vie d'environ 5 000 habitants, intégrée à la Communauté de Communes de la Basse-Marche.

Au regard de sa centralité sur le territoire intercommunal, qui bénéficie d'une attractivité importante en terme économique, commercial, artisanal, industriel et médico-social, la Commune compte également plusieurs établissements scolaires : écoles maternelle et primaire, collège, lycée professionnel ainsi qu'une structure d'accueil de la petite enfance et plus généralement de la jeunesse.

La Commune du Dorat bénéficie en outre d'un grand nombre d'équipements :

- culturels :
  - Collégiale et Halle aux grains
  - Salle de Cinéma
  - Centre Public Multimédia
  - Médiathèque en construction
  - Ecole de musique
  
- sportifs :
  - Halle de Sports
  - Stade
  - Courts de tennis
  - Carrière équestre
  - Terrains de boules

et d'un tissu associatif diversifié et très dynamique.